

Ordre du jour :

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Renouvellement du contrat Intramuros**
- **Terrain de Mme FORSANT**
- **Immeuble HERAUD**
- **Demande de subvention exceptionnelle de M. VERGNAULT**
- **Délibération relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion**
- **Convention-cadre d'utilisation des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 Octobre 2024

Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVREAU, LANOUE, LYS, MM. MONTIGAUD, POULARD

Absents : Mme LAMOR (pouvoir donné à Mme LYS)
M. MAROT (pouvoir donné à Mme TARDY)
M. PIEL (pouvoir donné à Mme TARDY)
M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal sur le Procès-Verbal de la précédente réunion.
Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès-Verbal.

Renouvellement du contrat Intramuros

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la fin du contrat d'adhésion à Intramuros et propose son renouvellement.

Entendu cet exposé, considérant le bénéfice de cette application pour l'information à la population, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de l'adhésion.

Terrain de Mme FORSANT

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition de vente faite par Madame FORSANT de sa parcelle de terrain jouxtant le nouveau bâtiment des services techniques de la commune.

Elle ajoute que la commune entretient déjà cette parcelle de 474 m² et que son acquisition serait intéressante afin de permettre la circulation autour du bâtiment des services Techniques.

Le prix proposé est de 2 000.00 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, trouvant le prix proposé un peu élevé, décide de faire une proposition d'achat à hauteur de 1 500.00 € et charge Madame le Maire d'en référer à Madame FORSANT.

Immeuble HERRAUD

Madame le Maire informe que Monsieur et Madame HERAUD, propriétaires de la maison victime d'un incendie le 28 Décembre 2023, dans le bourg, ne souhaitent plus revenir habiter dans cette maison et ont d'autres projets.

Elle ajoute qu'une proposition de vente à la commune a été faite à hauteur de 20 000.00 € pour les murs et le terrain.

Les membres du conseil municipal s'interrogent sur le genre de projet qui pourrait être réalisé dans cet immeuble dont il faudra tout reconstruire et qui nécessitera un budget trop élevé pour la commune qui a déjà de nombreux projets onéreux en cours de réalisation.

La question de l'intérêt patrimonial de cet immeuble est également soulevée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas faire de proposition d'achat
- de s'opposer, le cas échéant, à l'attribution d'un permis de démolir de l'immeuble afin de protéger son intérêt patrimonial

Demande de subvention exceptionnelle de M. VERGNAULT

Monsieur VERGNAULT, Professeur d'histoire-géographie au collège Maurice Chastang de SAINT GENIS DE SAINTONGE présente le voyage organisé pour les classes de 3^{ème} et de 4^{ème}.

Il informe que ce voyage sur la mémoire de la résistance et de la déportation se déroulera du 24 au 28 Mars 2025.

Le coût initialement demandé aux familles était fixé à 475 € et a été revu à la baisse pour une participation de 425 €, ce qui reste encore une somme importante.

Afin de réduire ce coût, un concert a été organisé à la salle des fêtes de CLION SUR SEUGNE et a engendré une recette de 1 000 €. Un autre est prévu en Février 2025. Des demandes de subventions sont en cours également auprès des communes, de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, du SIVOM, du Ministère des Armées, etc...

8 enfants de la commune sont inscrits à ce voyage.

Monsieur VERGNAULT en appelle donc à l'aide financière de la commune.

Madame le Maire indique qu'il sera tenu rapidement informé de la délibération du Conseil Municipal.

Entendu cet exposé, considérant le devoir de mémoire important pour les générations à venir, le conseil municipal décide de soutenir ce projet de la manière suivante :

- proposer de nouveau le prêt de la salle des fêtes pour le concert de Février 2025

- se baser sur la somme de 50 € par élève de la commune inscrits au voyage soit une attribution de 400 € de subvention exceptionnelle
- demander à bénéficier d'un retour du voyage sous forme d'exposition à la salle des fêtes de CLION SUR SEUGNE.

Délibération relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de Gestion

Le Maire rappelle que la commune a, par délibération en date du 30 Janvier 2024, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant ;

Qu'en cas d'adhésion au contrat groupe, la commune sera amenée à signer une convention de gestion avec le Centre de Gestion, dont les frais de gestion versés au Centre de Gestion s'élèvent à 0.32 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL et à 0.05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC ;

Le Conseil Municipal :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L. 452-40 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 04 Septembre 2024 autorisant le président du centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie RELYENS MUTUAL INSURANCE, RELYENS LIFE INSURANCE et le courtier RELYENS SPS ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

Que ce contrat doit être soumis au code de la commande publique ;

APPROUVE

Les taux et prestations négociés pour la collectivité de CLION SUR SEUGNE par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

DECIDE

1. D'accepter la proposition du centre de Gestion, à savoir :

- Assureur : RELYENS MUTUAL INSURANCE, RELYENS LIFE INSURANCE / RELYENS SPS
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025

Taux et prise en charge de l'assureur :

Collectivités et établissements employant moins de 40 agents affiliés à la CNRACL	
Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL	
Décès + CITIS (Accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle y compris temps partiel thérapeutique) + incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) + maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) + maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant Avec une franchise de 15 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	Taux applicable sur la masse salariale assurée 7.09 %

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public	
Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre : Accident du travail / maladie imputable au service + maladie grave + maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire Avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	Taux applicable sur la masse salariale assurée 1.01 %

2. D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2025 au contrat groupe d'assurance, souscrit en capitalisation (1), pour une durée de quatre années (2025-2028), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois ;
3. D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion ;

PREND ACTE

Que les frais du Centre de gestion, pour la gestion du contrat (0.32 % de la masse salariale assurée pour les agents CNRACL et 0.05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC), s'ajoutent aux taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Que cette adhésion entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement, et directement au centre de gestion ces frais de gestion.

Convention-cadre d'utilisation des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Cette convention a pour objet de définir pour la collectivité, les conditions de recours et d'utilisation des missions facultatives proposées par le Centre de

Gestion de la Charente-Maritime conformément au code général de la fonction publique.

Les missions facultatives proposées sont les suivantes :

- Paie à façon
- Paie à façon externalisée civil net RH – CIRIL
- Accompagnement au recrutement sur emplois permanents
- Accompagnement à la prise de poste des nouveaux secrétaires généraux de mairie
- Mission d'assistance à l'action administrative
- Recours au service de mission d'intérim territorial
- Accompagnement pour le maintien dans l'emploi
- Mission S.O.S. – Soutien RH aux collectivités
- Accompagnement pour la mise en place d'un comité social territorial local (CST) et, le cas échéant, de sa formation spécialisée
- Ateliers thématiques
- Mise à disposition du module GPEEC, d'accompagnement et d'assistance technique aux collectivités
- Assurance chômage
- Accompagnement retraite CNRACL
- Dispositif de signalement des actes de violence, harcèlement, discrimination, d'agissements sexistes et/ou d'atteinte à l'intégrité de la personne
- Accompagnement à l'élaboration et à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Interventions collectives et individuelles en psychologie du travail

Il est précisé que la convention n'engage pas la collectivité à recourir à l'ensemble des missions facultatives.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime et charge Madame le Maire des démarches.

QUESTIONS DIVERSES

Mise en place du RIFSEEP

Madame le Maire informe que la commune est très en retard sur la mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire).

Le comité de pilotage composé de Madame le Maire, d'un conseiller municipal (Monsieur MONTIGAUD Patrick) et d'un représentant du personnel (Madame BRISSON Vanessa) se réunira prochainement.

Lignes Directrices de Gestion

Madame le Maire explique que les lignes directrices de gestion concernant les orientations de la commune en matière de gestion des ressources humaines auraient dû être définies au plus tard en fin d'année 2021.

Elle explique qu'il est très urgent de traiter ce dossier dont dépend l'évolution de carrière des agents.

Le comité de pilotage se réunira aussi à cet effet et un rendez-vous auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime sera pris.

Estivales 2025

Madame TARDY fait part d'une demande de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge, sur la participation ou non, de la commune de CLION SUR SEUGNE aux Estivales de 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire la commune de CLION SUR SEUGNE pour un concert de Rock au Parc du Presbytère avec repli possible à la Salle des Fêtes en cas de mauvais temps.

La date du 26 Juillet 2025 est retenue.

Chemin le long de la voie ferrée

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bornage de la parcelle servant de chemin le long de la voie ferrée a été réalisé.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la transformation de cette parcelle en chemin rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'inscription de cette parcelle en chemin rural.

Point sur les travaux de voirie

Monsieur BERNARD indique que les travaux de Point A Temps Automatique ont été réalisés.

Les travaux d'élagage commandés à l'entreprise FRAPPIER sont en cours de réalisation.

Bâtiment des Services Techniques

Monsieur PLAIZE informe que l'enduit et le portail sont en cours de réalisation et que les travaux devraient être terminés pour la fin de l'année.

La question de l'installation d'une vidéo-surveillance est soulevée.

Travaux de rénovation de l'Ecole Maternelle

Madame le Maire rappelle que le Permis de Construire initial a été accordé.

Suite au problème rencontré avec la conduite d'eau, un permis modificatif pour le nouveau projet doit être déposé.

Cérémonies du 11 Novembre 2024

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le programme des cérémonies du 11 Novembre.

Elle ajoute que les enfants des écoles participeront (porte-drapeaux, chant, lecture de lettre de Poilus...)

Elle informe que pour les cérémonies du 08 Mai 2026, un projet de camp américain dans le parc du Presbytère est à l'étude.